



DELIBERATION n° 07 - 2017
En date du 21 Mars 2017
Portant sur le rachat par la commune de parcelles
situées en périmètre de préemption.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 21 Mars 2017 à 20H00 selon convocation en date du 15 Mars 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Bernard GLANDUS étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoints.

Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, SANCHEZ Marie Hélène, THIBEAUT-GUILLON Claude Conseillères Municipales

Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, SIMON Patrick Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mme CARRILLO Martine pouvoir à Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle

Mme BASSALER Virginie pouvoir à Mr HENRY Philippe

Mme DE PAÏVA Régine pouvoir à Mme SANCHEZ Marie-Hélène

Mme LACORRE Séverine pouvoir à Mme TOUCAS Hélène

Mr PAGE Stéphane pouvoir à Mr GAILLARD André.

• **Absents excusés :**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstentions	0



Monsieur le maire présente le projet de rénovation urbaine portant sur un quartier du bourg situé aux n° 29, 31, 33 rue du 11 Novembre.

Ce dossier serait confié à Limoges Habitat qui se propose de réaliser une opération de construction de logements sociaux et d'en assurer la gestion technique et administrative.

Afin de dimensionner correctement cette opération il conviendrait de lui adjoindre au minimum une parcelle supplémentaire cadastré AA 111.

Cette parcelle est occupée par une constructions vétuste qui a fait l'objet d'une estimation par les services des domaines. Après avoir consultés le propriétaire concerné, il est apparu possible d'acquérir cette parcelle pour réaliser l'opération de rénovation urbaine évoquée ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser Mr le Maire à engager les procédures de rachat de la parcelle AA 111 pour un montant de 26 000 Euros.
- D'autoriser Mr le maire à signer tous les actes et en particuliers les actes notariés relatifs à cette affaire.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 21 Mars 2017

Le Maire,


Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

- Publié le

Transmis en préfecture le